# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## **SAPIENTA ABSOLU**

## Exercice du 23/05/2022 au 30/06/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

## L'objectif de gestion

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé +1,85% notamment par la sélection de fonds (ci-après « OPC ») principalement à objectif de performance absolue. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro. Il tient compte de la capitalisation des intérêts

## Stratégie d'investissement

Le FCP pourra investir jusqu'à 100 % de son actif net en OPC de droit français ou étranger, dont jusqu'à 30% en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

La gestion reposera principalement sur une allocation dans une série d'OPC à objectif de rendement absolu dont les principales stratégies implémentées par les gérants seront des stratégies actions de taux, de matières premières, de volatilité, d'arbitrage d'obligations convertibles, d'arbitrage de fusions-acquisitions et de situations spéciales, de trading quantitatif, de global macro, de CTA et d'arbitrage d'indices telles que définies dans le prospectus.

La fourchette de beta envisagée sera comprise entre -20% et +20% dans des conditions normales de marché

Le FCP pourra détenir, de manière ponctuelle des fonds indiciels côtés (ETF), et ce dans la limite de 25% de son actif net. En fonction des aléas de marché, il pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire.

Le processus de gestion du FCP repose sur :

- 1. Une analyse macro-économique couplée à une identification des perspectives de croissance des différentes industries et zones géographiques, et des thématiques d'investissement porteuses (ou pas) afin d'identifier, au sein de l'univers retenu, les stratégies présentant le plus de potentiel dans un contexte de marché donné. Cette phase d'analyse permet de déterminer l'allocation dans les stratégies au sein de l'univers retenu.
- 2. La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement. La partie quantitative regroupe une série de critères (par exemple encours minimum, historique de performance, structure de frais, volatilité, ratio de sharpe, maximum drawdown et durée de recouvrement...) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective. Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Il est apporté une attention particulière à la qualité de l'équipe de gestion et son expérience, la structure de frais, et la qualité de la gestion des risques.

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes

De 0% à 80% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

De 0% à 80% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 40% sur l'évolution du prix des matières premières au travers d'OPCVM et ou FIA exposés à des indices de matières premières. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code Monétaire et Financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières. De 0% à 40% en obligations convertibles.

Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture au risque de change, au risque actions, au risque de taux et au risque de crédit, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Le FCP Sapienta Absolu a été lancé le 23 mai 2022.

Pour rappel, la gestion repose principalement sur une allocation dans une série d'OPC à objectif de rendement absolu.

Son objectif de gestion est de réaliser, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum, une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'€STR capitalisé +1% pour la part R et à celle de l'€STR capitalisé +1,85% pour la part I.

Au cours du premier exercice fiscal du FCP (de la date de création du 23 mai 2022 au 30 juin 2023), les parts R et I du FCP Sapienta Absolu ont enregistré des performances respectives de -2,49% et -1,56% sous-performant leurs benchmarks respectifs (+2,68% pour le benchmark de la part R et +3,64% pour le benchmark de la part I).

Au cours de l'exercice fiscale, les meilleurs contributeurs à la performance ont été les stratégies de crédit et les stratégies long/short actions. Les stratégies long/short actions ont bénéficié, entres autres, de la forte dispersion de performance entre les styles (croissance vs. value, cycliques vs. défensives).

A l'inverse, les principaux détracteurs à la performance ont été les stratégies global macro et les stratégies sur matières premières. Les stratégies global macro ont souffert du fort retournement de tendance sur les taux courts, suite à la crise des banques régionales US en mars 2023.

Au cours du mois de juin 2023, il a été décidé de diminuer légèrement le nombre de positions en portefeuille (d'environ 30 positions à 20/25 positions) afin de pondérer davantage les plus fortes convictions de l'équipe de gestion. L'équipe de gestion continue cependant à gérer de façon extrêmement rigoureuse le risque du portefeuille (analyse quotidienne de la VaR, cVar, Beta, corrélation).

## Critères extra-financiers / Politique ESG

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Le Fonds Sapienta Absolu n'est pas géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG. La classification dans la règlementation SFDR et donc Article 6.

#### Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

## RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2023

## **SAPIENTA ABSOLU**

## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

#### Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

#### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Toutes les opérations d'investissement sur OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers sousjacents du FCP sont effectuées par l'intermédiaire du dépositaire. Le FCP ne supporte alors pas de frais de courtage.

La recherche de la « meilleure exécution » consiste à s'assurer que les ordres transmis sur OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers sous-jacents sont exécutés conformément aux prescriptions figurant dans leur prospectus.

La société de gestion peut dans certains cas avoir recours à des courtiers pour investir dans d'autres instruments financiers. Dans ces cas, le FCP peut supporter des frais de courtage.

Lorsque la société de gestion est amenée à traiter d'autres types d'actifs négociés sur un marché (actions ou parts d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement étrangers ouverts, actions ou parts de sociétés d'investissement fermées, instruments financiers à terme cotés), elle sélectionne ses intermédiaires financiers selon une politique qui consiste à prendre en compte des critères quantitatifs (niveau de prix) et qualitatifs (position sur le marché, organisation interne, rapidité, etc.) fixés d'après une grille d'évaluation interne.

En raison du caractère non majoritaire de ce type d'opérations, Sapienta Gestion pourra ne sélectionner qu'un seul intermédiaire pour l'exécution de ces opérations.

## Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

#### Information sur la rémunération

SAPIENTA GESTION, ci-après la « Société de Gestion », a mis en place une politique de rémunération pour sa gestion conformément aux règles de rémunération stipulées dans la directive OPCVM.

La politique de rémunération mise en œuvre est basée sur des principes favorisant une gestion saine et efficace des risques et dans le respect de l'intérêt des clients. SAPIENTA GESTION s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, ce qui constitue l'un des piliers de sa stratégie. La politique de rémunération de la société de gestion (i) a été élaborée sur la base d'une évaluation de son organisation interne et en se conformant à sa stratégie économique ainsi qu'à ses objectifs à long terme, dans le cadre d'une gestion saine et de maîtrise de son risque au vu de la nature, la portée et les complexités de ses activités, (ii) n'encourage pas une prise de risque excessive par les collaborateurs, incompatible avec les profils de risque ou les documents constitutifs des OPC, (iii) est basée sur une appréciation de la performance financière et non financière des collaborateurs sur la base de l'application de critères qualitatifs et quantitatifs mesurés, (iv) interdit tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion, (v) intègre un mécanisme d'ajustement de la rémunération variable tenant compte des risques courants et futurs pertinents, (vi) prône et encourage une gestion saine et efficace du risque.

La Politique est définie et adoptée par la Direction de la Société de Gestion.

Les fonctions de contrôle et de suivi des risques de la Société de Gestion sont également impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables au sein de la société et plus spécifiquement du personnel dit « concerné » (ci-après désignées le « Personnel Concerné »).

Le Personnel Concerné comprend les membres du personnel de la Société de Gestion, y compris les membres de la direction générale de la société, les « preneurs de risques » et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout collaborateur qui, au vu de sa rémunération globale se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale de la société et les « preneurs de risques », et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque de la Société de Gestion ou les profils de risque des FIA qu'ils gèrent.

La part fixe des rémunérations du collaborateur rétribue la capacité du collaborateur à répondre aux critères définis à son poste de manière satisfaisante,

La rémunération variable sera définie au regard de critères quantitatifs et qualitatifs.

Les critères quantitatifs sont définis réglementairement comme les données chiffrées ou financières utilisées pour déterminer la rémunération d'une personne concernée.

Ces critères sont la contribution individuelle et la contribution de la / des lignes d'activité à laquelle /auxquelles le collaborateur contribue.

Les critères qualitatifs sont définis réglementairement comme étant les critères autres que les critères quantitatifs. Ces critères de jugement sont financiers et non financiers et reflètent l'appréciation de la performance de chaque collaborateur au titre de son rôle et de l'atteinte des objectifs fixés.

L'évaluation des performances traduit non seulement les résultats annuels obtenus, mais aussi les perspectives à moyen terme afin de favoriser les comportements conduisant à une prise de risque appropriée pour les fonctions d'investissement et de lier les rémunérations variables des fonctions de contrôle à leur propre performance dans l'exercice de ces fonctions.

La Direction réexamine et statue chaque année sur les différents éléments de la Politique. La Société de Gestion a choisi de ne pas mettre en place de Comité des Rémunérations.

La Société de Gestion ne versera pas de part variable de rémunération aux collaborateurs concernés par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences réglementaires.

#### Evènements intervenus au cours de la période

23/05/2022 Création du fonds

13/06/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe sur les instruments dérivés, afin de préciser qu'ils sont utilisés pour se couvrir partiellement ou totalement au risque actions, taux, et de crédit, en plus du risque de change, déjà mentionné.

## **BILAN ACTIF**

	30/06/2023
Immobilisations nettes	0,00
Dépôts et instruments financiers	19 325 020,05
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	19 325 020,05
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	19 325 020,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
Créances	49 883,82
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	49 883,82
Comptes financiers	363 122,15
Liquidités	363 122,15
Total de l'actif	19 738 026,02

## **BILAN PASSIF**

	30/06/2023
Capitaux propres	
Capital	20 184 245,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-284 333,22
Résultat de l'exercice (a, b)	-275 332,51
Total des capitaux propres	19 624 579,93
(= Montant représentatif de l'actif net)	
Instruments financiers	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Dettes	113 446,09
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	113 446,09
Comptes financiers	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
Total du passif	19 738 026,02

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisations

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## **HORS-BILAN**

	30/06/2023
Opérations de couverture	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Total Engagements de gré à gré	0,00
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Opérations de couverture	0,00
Autres opérations	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Total Engagements de gré à gré	0,00
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Autres opérations	0,00

### COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (I)	0,00
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00
Charges sur dettes financières	337,36
Autres charges financières	0,00
TOTAL (II)	337,36
Résultat sur opérations financières (I - II)	-337,36
Autres produits (III)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	158 699,29
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-159 036,65
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-116 295,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-275 332,51

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 13 mois et 8 jours (date de création 23/05/2022).

### Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

#### Affectation des sommes distribuables

Part I:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

### Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
I	FR0014009GB0	0,75 % maximum dont frais de gestion financière : 0 %	Actif net
		dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	
R	FR0014009GC8	1,6 % maximum dont frais de gestion financière : 0 %	Actif net
		dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	

#### Frais de gestion indirects (sur OPC)

			Frais de gestion indirects
		FR0014009GB0	2% en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents.
F	γ	FR0014009GC8	2% en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents

#### Commission de surperformance

#### Part FR0014009GB0 I

10% TTC de la surperformance positive nette de frais fixes de gestion au-delà de l'€STR capitalisé + 1.85%

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif net comptable de la part à l'évolution d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part (part R : €STR capitalisé + 1% ; Part I : €STR capitalisé + 1,85% ) et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« l'Actif de Référence »).

Cette comparaison s'effectue sur une période de cristallisation d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois de juin (la « Date d'Observation »). Cette période de cristallisation correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion.

Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

Ainsi, à compter du premier exercice du fonds ouvert le 23/05/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

La première période de cristallisation de chaque part s'étend entre la date de constitution du FCP et la prochaine Date d'Observation, et ne peut être inférieure à 12 mois consécutifs. Ainsi, la première période de cristallisation débutera à la constitution du fonds et prendra fin le dernier jour de bourse du mois de juin 2023.

A chaque date de valorisation du FCP, la valeur liquidative de la part (avant provision de la commission de surperformance sur le nombre de parts encore en circulation) est comparée à l'Actif de Référence.

Si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence (avant prélèvement de la commission de surperformance) depuis le début de la période de référence, on constate une surperformance et la provision de commission de surperformance est ajustée à 10% du montant de la surperformance par dotation de provision.

En cas de sous performance, la provision de frais de gestion variables est ajustée par le biais de reprises de provision dans la limite des dotations constituées.

#### A chaque Date d'Observation:

- si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence (avant prélèvement de la commission de surperformance), la provision de frais de gestion variables est acquise et prélevée ; une nouvelle période de référence démarre ;
- si la valeur liquidative de la part est inférieure à l'Actif de Référence, aucune provision de frais de gestion variables n'est acquise ni prélevée et la sous-performance constatée devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne à nouveau exigible.

Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à l'indicateur de référence, les porteurs de parts de l'OPCVM sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion : www.sapientagestion.com.

#### Part FR0014009GC8 R

10% TTC de la surperformance positive nette de frais fixes de gestion au-delà de l'€STR capitalisé + 1% La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif net comptable de la part à l'évolution d'un actif de référence réalisant exactement la performance de l'indicateur de référence de la part (part R : €STR capitalisé + 1% ; Part I : €STR capitalisé + 1,85% ) et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« l'Actif de Référence »).

Cette comparaison s'effectue sur une période de cristallisation d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière date de valorisation du FCP du mois de juin (la « Date d'Observation »). Cette période de cristallisation correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion.

Cependant, toute sous-performance d'une part par rapport à l'Actif de Référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

Ainsi, à compter du premier exercice du fonds ouvert le 23/05/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

La première période de cristallisation de chaque part s'étend entre la date de constitution du FCP et la prochaine Date d'Observation, et ne peut être inférieure à 12 mois consécutifs. Ainsi, la première période de cristallisation débutera à la constitution du fonds et prendra fin le dernier jour de bourse du mois de juin 2023.

A chaque date de valorisation du FCP, la valeur liquidative de la part (avant provision de la commission de surperformance sur le nombre de parts encore en circulation) est comparée à l'Actif de Référence.

Si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence (avant prélèvement de la commission de surperformance) depuis le début de la période de référence, on constate une surperformance et la provision de commission de surperformance est ajustée à 10% du montant de la surperformance par dotation de provision.

En cas de sous performance, la provision de frais de gestion variables est ajustée par le biais de reprises de provision dans la limite des dotations constituées.

A chaque Date d'Observation :

- si la valeur liquidative de la part est supérieure à l'Actif de Référence (avant prélèvement de la commission de surperformance), la provision de frais de gestion variables est acquise et prélevée ; une nouvelle période de référence démarre ;
- si la valeur liquidative de la part est inférieure à l'Actif de Référence, aucune provision de frais de gestion variables n'est acquise ni prélevée et la sous-performance constatée devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne à nouveau exigible.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à l'indicateur de référence, les porteurs de parts de l'OPCVM sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion : www.sapientagestion.com.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/endeçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

#### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

	Clé d	Clé de répartition (en %)			
Commissions de mouvement	SDG	Dépositaire	Autres		
			prestataires		
Société de gestion : néant		100			
Dépositaire :					
- OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund) : 0,05% HT					
avec minimum de 10€ pour France, Belgique, Pays-Bas et					
minimum de 35€ pour les autres pays					
- OPC : 150€ HT Max (selon lieu de commercialisation)					
- Dépôts, TCN : 55€ HT					
- Obligations Forfait max 55 € TTC					
- Futures 1€/lot TTC					
- Options 0.40% Mini 7€ TTC					

#### Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

#### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

#### Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

## Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

## Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

#### Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN:

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN:

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options:**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports .

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sousjacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sousjacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

### Description des garanties reçues ou données

## Garantie reçue:

Néant

#### Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Les actifs faisant l'objet d'opérations de financement sur titres et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire de l'OPCVM : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## **EVOLUTION DE L'ACTIF NET**

	30/06/2023
Actif net en début d'exercice	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	25 081 296,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 226 027,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	90 540,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-573 055,53
Plus-values réalisées sur contrats financiers	194 645,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-29 800,00
Frais de transaction	-13 656,81
Différences de change	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	259 673,05
Différence d'estimation exercice N	259 673,05
Différence d'estimation exercice N-1	0,00
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-159 036,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
Actif net en fin d'exercice	19 624 579,93

# ${\bf INSTRUMENTS} \ {\bf FINANCIERS} \ {\bf -VENTILATION} \ {\bf PAR} \ {\bf NATURE} \ {\bf JURIDIQUE} \ {\bf OU} \ {\bf ECONOMIQUE} \ {\bf D'INSTRUMENT}$

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		,
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		·
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	363 122,15	1,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	363 122,15	1,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/06/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

## INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/06/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

## TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
			Montant	Montant	Crédits d'impôt	Crédits d'impôt
	Date	Part	total	unitaire	totaux	unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
			Montant	Montant	
	Date Part total		unitaire		
Total acomptes			0	0	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/06/2023
Sommes restant à affecter Report à nouveau	0,00
Résultat	-275 332,51
Total	-275 332,51

	30/06/2023
II PART CAPI I	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-67 033,86
Total	-67 033,86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt	0,00
Provenant de l'exercice	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00

	30/06/2023
R1 PART CAPI R	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-208 298,65
Total	-208 298,65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt	0,00
Provenant de l'exercice	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-284 333,22	
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	
Total	-284 333,22	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	-115 846,34	
Total	-115 846,34	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	
Distribution unitaire	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	-168 486,88	
Total	-168 486,88	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	
Distribution unitaire	0,00	

# TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes)	unitaire sur résultat (y compris les	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
23/05/2022	I1 PART CAPI I*	3 892 785,00	38 927,85	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23/05/2022	R1 PART CAPI R*	377 000,00	3 770,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	I1 PART CAPI I	7 989 131,38	81 156,579	98,44	0,00	0,00	0,00	-2,25
30/06/2023	R1 PART CAPIR	11 635 448,55	119 322,413	97,51	0,00	0,00	0,00	-3,15

<sup>\*</sup>Date de création

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	117 330,57900	11 669 507,11
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-36 174,00000	-3 573 975,81
Solde net des Souscriptions/Rachats	81 156,57900	8 095 531,30
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	81 156,57900	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	136 185,33900	13 411 789,81
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-16 862,92600	-1 652 051,19
Solde net des Souscriptions/Rachats	119 322,41300	11 759 738,62
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	119 322,41300	

## COMMISSIONS

	En montant
II PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	798,64
Montant des commissions de souscription perçues	798,64
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	798,64
Montant des commissions de souscription rétrocédées	798,64
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/06/2023
FR0014009GB0 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	64 467,68
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00
Retrocessions de frais de gestion	0,00

	30/06/2023
FR0014009GC8 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	94 231,61
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
	·
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

## **CREANCES ET DETTES**

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
Créances	SRD et réglements différés	49 883,82
Total des créances		49 883,82
Dettes	SRD et réglements différés	55 441,90
Dettes	Frais de gestion	58 004,19
Total des dettes		113 446,09
Total dettes et créances		-63 562,27

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

#### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	19 325 020,05	98,48
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	19 325 020,05	98,48
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	49 883,82	0,25
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-113 446,09	-0,58
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	363 122,15	1,85
DISPONIBILITES	363 122,15	1,85
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	19 624 579,93	100,00

## PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC			19 325 020,05	98,47
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			1 223 158,00	6,23
TOTAL guernesey			264 616,00	1,35
IE00BFXR6159 L&G ENH COM USD-ACC C.	EUR	22 000	264 616,00	1,35
TOTAL IRLANDE			958 542,00	4,88
IE00BJQ2XG97 MAN AL EUR-IN H-AC	EUR	7 800	958 542,00	4,88
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			18 101 862,05	92,24
TOTAL ALLEMAGNE			2 394 414,00	12,20
DE000A2QCX37 ATHENA UI -V- EUR D.	EUR	11 200	1 202 544,00	6,13
DE000A2QSF64 AQU ACT RAN -I- T EUR C.	EUR	10 200	1 191 870,00	6,07
TOTAL IRLANDE			6 204 922,90	31,62
IE000YB1O7A5 TAG SEL EUR-FNDR-AC	EUR	10 458,5419	1 040 750,42	5,30
IE00B59P9M57 GAM STAR GL.RATES ACC.INS.EUR	EUR	63 000	962 992,80	4,91
IE00BBL4V372 UBS GLB EQ Q-PF/EUR C.	EUR	3 700	516 631,00	2,63
IE00BG08P667 ML CPR EUR-INSTL-AC	EUR	6 600	1 038 597,12	5,29
IE00BJMDBT52 HEDGE HI EUR-DM2-AC	EUR	8 500	883 150,00	4,50
IE00BKFVYB67 ML EUR-INSTL POO-AC	EUR	7 300	929 687,12	4,74
IE00BZ1J0335 BROOK EUR EUR-I-ACC	EUR	2 500	333 374,75	1,70

SAPIENTA ABSOLU 30/06/2023 35

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre	Valeur	% Actif
		ou nominal	boursière	Net
IE00BZCPNC06 AXA WAVE EUR-I-ACC C.	EUR	461,7898	499 739,69	2,55
TOTAL LUXEMBOURG			9 502 525,15	48,42
FR0010813105 CANDRIAM DIV FUTUR I FCP 5DEC	EUR	46,08906	671 345,69	3,42
LU1057468578 LUM B M CA B5C	EUR	5 250	1 008 367,50	5,14
LU1112771255 HEL SELECT AC	EUR	570	911 548,56	4,64
LU1593227850 BR SF APDEQ AR D2HC EUR C.	EUR	11 000	1 414 490,00	7,21
LU1670714499 M A.G L.EP.MAC.FD EUR TH ACC3D	EUR	55 000	875 072,00	4,46
LU1893641727 TH.QUANT ALPH.COMM.I EUR H.C4D	EUR	4 700	569 969,00	2,90
LU1910828935 SEAH EQ L SH SC EUR C.	EUR	800	162 594,64	0,83
LU1910829156 SEAH EQ L SH IC EUR C.	EUR	4 400	448 288,72	2,28
LU2098773257 CANDRIAM BDS C.A.PI EUR AC.3D	EUR	1 220	1 974 228,40	10,07
LU2346213866 TQ CR.ASSET H.FOCUS IC EUR 4D	EUR	9 200	1 069 960,00	5,45
LU2367663650 LUM.MWT MN UCITS BC EUR SI.4D	EUR	2 225,9495	396 660,64	2,02

SAPIENTA ABSOLU 30/06/2023 36

### COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%						
	NET UNITAIRE	DEVISE				
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR				

<sup>(\*)</sup> Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

## ${\bf COMPLEMENT\ D'INFORMATION\ RELATIF\ AU\ REGIME\ FISCAL\ DU\ COUPON}$

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part R1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

<sup>(\*)</sup> Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques